

DESTINATAIRES : Gestionnaires et employés du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Julien Demers, coordonnateur logistique par intérim
Josée Desjardins, coordonnatrice clinico-administrative OPTILAB LLL
Janick Goyette-Lachance, coordonnatrice des cliniques COVID par intérim

DATE : 12 mai 2022

OBJET : **PRÉLÈVEMENT COVID – OBLIGATION DÈS LE 20 MAI D’UTILISER
LES TUBES DE GARGARISME STANDARDISÉS**

Dès le 20 mai, il sera obligatoire dans l’ensemble de nos installations d’utiliser les tubes de gargarisme standardisés pour le prélèvement COVID-19. Ces tubes, qui étaient jusqu’à tout récemment en rupture de stock, sont maintenant disponibles.

Nous vous demandons de retirer tout autre tube de vos fournitures.

À compter du 20 mai, si vous utilisez tout autre type de tube, le laboratoire ne sera pas en mesure de procéder à l’analyse et le prélèvement sera rejeté.

Chaque tube de gargarisme doit présenter les informations suivantes :

- Le numéro de lot
- La date d’expiration
- Le type de liquide contenu (ex. : eau de source de type Eska ou Naya)

L’équipe de la logistique travaille activement aux remplacements des tubes dans les réserves pour l’ensemble du CISSS. Pour commander les tubes standardisés, vous pouvez aussi utiliser le code GRM 41007021.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

JD/JD/JGL